



SYNDICAT NATIONAL DES OFFICIERS DE PORT – FORCE OUVRIERE

www.officierdeport.com

Paris le 5 décembre 2011

Les homologations

Arrêté du 13 avril 1989 fixant les brevets et titres exigés des candidats au concours pour le recrutement des officiers de port adjoints	Arrêté du 21 décembre 2009 fixant les brevets et titres exigés des candidats au concours pour le recrutement des officiers de port adjoints	Homologations
MARINE MARCHANDE		
Brevet capitaine au long cours		Homologué niveau I-II par Arrêté du 1er juillet 1987 complétant l'arrêté du 17 juin 1980 portant homologation de titre et de diplômes de l'enseignement technologique
Brevet capitaine de la marine marchande		Homologué niveau I par Arrêté du 17 octobre 2005 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles
Brevet capitaine de 1ère classe de la navigation maritime		Homologué niveau I par Arrêté du 17 octobre 2005 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles.
Brevet capitaine de 2ème classe de la navigation maritime		Homologué niveau II par Arrêté du 17 octobre 2005 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles
Brevet d'officier de 2ème classe de la navigation maritime		
Brevet d'officier de la marine marchande		
Brevet de lieutenant au long cours		
Brevet de lieutenant de grande navigation		
Diplôme de C2NM, théorie		
Brevet de capitaine côtier		



SYNDICAT NATIONAL DES OFFICIERS DE PORT – FORCE OUVRIERE

www.officierdeport.com

Arrêté du 13 avril 1989 fixant les brevets et titres exigés des candidats au concours pour le recrutement des officiers de port adjoints	Arrêté du 21 décembre 2009 fixant les brevets et titres exigés des candidats au concours pour le recrutement des officiers de port adjoints	Homologations
Brevet de capitaine de pêche		Homologué niveau II par Arrêté du 17 octobre 2005 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles
	Brevet de chef de quart de navire de mer	Homologué niveau II par Arrêté du 17 octobre 2005 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles
	Brevet de chef de quart de passerelle	Homologué niveau II par Arrêté du 17 octobre 2005 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles.
	Brevet de second capitaine 3000	Homologué niveau II par Arrêté du 17 octobre 2005 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles
	Brevet de capitaine 3000	Homologué niveau II par Arrêté du 17 octobre 2005 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles.
	Brevet de capitaine yacht 3000	Homologué niveau II par Arrêté du 17 octobre 2005 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles.
	Brevet de second capitaine	Homologué niveau II par Arrêté du 17 octobre 2005 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles
	Brevet de capitaine	Homologué niveau I par Arrêté du 17 octobre 2005 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles



SYNDICAT NATIONAL DES OFFICIERS DE PORT – FORCE OUVRIERE

www.officierdeport.com

Arrêté du 13 avril 1989 fixant les brevets et titres exigés des candidats au concours pour le recrutement des officiers de port adjoints	Arrêté du 21 décembre 2009 fixant les brevets et titres exigés des candidats au concours pour le recrutement des officiers de port adjoints	Homologations
	Brevet de second polyvalent	Homologué niveau I par Arrêté du 17 octobre 2005 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles
	Brevet de capitaine de première classe de la navigation maritime	Homologué niveau I par Arrêté du 17 octobre 2005 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles.
	Brevet de capitaine de deuxième classe de la navigation maritime (nouvelle appellation stxw 95 = brevet de chef de quart de navire de mer	Homologué niveau II par Arrêté du 17 octobre 2005 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles
	Brevet de lieutenant de pêche	Homologué niveau IV par Arrêté du 2 octobre 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles
	Brevet de patron de pêche	Homologué niveau III par Arrêté du 17 octobre 2005 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles
	Brevet de capitaine de pêche	Homologué niveau II par Arrêté du 17 octobre 2005 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles
	Diplôme d'études supérieures de la marine marchande	Homologué niveau I par Arrêté du 17 octobre 2005 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles.
	Diplôme d'études de la marine marchande option pont	Homologué niveau II par Arrêté du 17 octobre 2005 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles.



SYNDICAT NATIONAL DES OFFICIERS DE PORT – FORCE OUVRIERE

www.officierdeport.com

Arrêté du 13 avril 1989 fixant les brevets et titres exigés des candidats au concours pour le recrutement des officiers de port adjoints	Arrêté du 21 décembre 2009 fixant les brevets et titres exigés des candidats au concours pour le recrutement des officiers de port adjoints	Homologations
MARINE NATIONALE		
Corps des officiers de marine		
Corps des officiers spécialisés de la marine		
Corps des officiers des équipages de la flotte		
Corps des officiers techniciens		
Corps des officiers mariners du grade de PM au moins et titulaire d'un des titres suivants	BS manœuvrier	Homologué niveau III par Arrêté du 28 mars 2002 complétant l'arrêté du 17 juin 1980 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.
	BS timonier	Homologué niveau III par Arrêté du 28 mars 2002 complétant l'arrêté du 17 juin 1980 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.
	BS navigateur	Homologué niveau III par Arrêté du 2 octobre 1995 complétant l'arrêté du 17 juin 1980 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.
	BS hydrographe	Homologué niveau III par Arrêté du 2 octobre 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles.
	Brevet supérieur de navigateur-timonier (technicien supérieur de passerelle du navire)	Homologué niveau III par Arrêté du 28 mars 2002 complétant l'arrêté du 17 juin 1980 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique
	Brevet supérieur de navigateur	Homologué niveau III par Arrêté du 2 octobre 1995 complétant l'arrêté du 17 juin 1980 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.



SYNDICAT NATIONAL DES OFFICIERS DE PORT – FORCE OUVRIERE

www.officierdeport.com

Arrêté du 13 avril 1989 fixant les brevets et titres exigés des candidats au concours pour le recrutement des officiers de port adjoints	Arrêté du 21 décembre 2009 fixant les brevets et titres exigés des candidats au concours pour le recrutement des officiers de port adjoints	Homologations
	Brevet supérieur de chef de quart	<i>Aucune homologation Homologation niveau III sous l'appellation « chef de quart passerelle » par Arrêté du 23 février 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles</i>
	Brevet supérieur de timonier (technicien supérieur de passerelle de navire)	Homologué niveau III par Arrêté du 28 mars 2002 complétant l'arrêté du 17 juin 1980 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.
	Brevet supérieur de manœuvrier (technicien supérieur des équipements de pont du navire)	Homologué niveau III par Arrêté du 28 mars 2002 complétant l'arrêté du 17 juin 1980 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.
	Brevet supérieur d'hydrographe	Homologué niveau III par Arrêté du 2 octobre 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles.
	Brevet supérieur de guetteur sémaphorique	Aucune homologation CONNUE
	Brevet supérieur de détecteur (technicien supérieur d'exploitation et de maintenance radar)	Homologué niveau III par Arrêté du 28 mars 2002 complétant l'arrêté du 17 juin 1980 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.
	Brevet supérieur de détecteur anti-sous marin (technicien supérieur d'exploitation et de maintenance électronique, option systèmes acoustiques (actif et passif))	Homologué niveau III par Arrêté du 28 mars 2002 complétant l'arrêté du 17 juin 1980 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.



SYNDICAT NATIONAL DES OFFICIERS DE PORT – FORCE OUVRIERE

www.officierdeport.com

Arrêté du 13 avril 1989 fixant les brevets et titres exigés des candidats au concours pour le recrutement des officiers de port adjoints	Arrêté du 21 décembre 2009 fixant les brevets et titres exigés des candidats au concours pour le recrutement des officiers de port adjoints	Homologations
	Brevet supérieur d'électronicien d'armes (technicien supérieur en électronique des systèmes d'armes navales)	Homologué niveau III par Arrêté du 28 mars 2002 complétant l'arrêté du 17 juin 1980 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.
	Brevet supérieur de mécanicien naval (technicien supérieur de maintenance de systèmes énergie propulsion)	Homologué niveau III par Arrêté du 2 octobre 1995 complétant l'arrêté du 17 juin 1980 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.